

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

En argent 71 L 8 Sols: moitié 13 quartieron
 point: Bois 6 Chard de Chêne & Sapin
 fournis par la Commune
 5 L du Comptant du Cabaret de La Moirieu
 d'un Capital de 200 L donné par le Balliv
 d'un loy de 20 L: d'un Capital de 200 L don
 par l'ancien Gouvernement.
 13 quartieron de Mâssel, par l'ancien Gouv
 de la Caisse Communale 140 L 3 Sols
 point
 point
 un Jardin Chenevier & plantage
 de la Bourse des pauvres pour Supplément
 de Pension 19 L 5 Sols

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

La Moirieu

Village

Commune

De la Saroisse de La Moirieu de l'Agence de La Moirieu

Voiron

Léman

Il n'y a point de maison plus éloignée d'un quart d'heure, y compris La Moirieu se trouve 38 maisons sans ce quart d'heure

La Moirieu; Monteliez; Vuavre; les Bois; Pierre à Confry; Monéas; Champ Millet

Monteliez 5 Minutes; Vuavre 13 Minutes; les Bois autant; Pierre à Confry autant; Champ Millet 10 Minutes; Monéas un fort quart d'heure.

La Moirieu 38; Monteliez 5; Vuavre 1; les Bois 3; Pierre à Confry point; Monéas point; Champ Millet 1.

(2)

30.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. — — — — *Epioleire, Iron, Ecoleaux, Maracon, Cheselles*

b. Leurs distances réciproques. — — — — *De l'Allegieux aux Epioleire 30 Minutes, Iron aux Ecoleaux autant, à Maracon une lieue, à Cheselle 45 Minutes*

II.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Dans l'école du matin en variant, la lecture, l'Orthographe, Catéchisme, Psaumes, Cantiques, Poésies de Passages, Musique des Psaumes et Cantiques; dans celle du soir on y admet que les enfants de la Région

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On les tient en hiver et en été, et elle dure de deux à trois heures

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Psaumes, Cantiques, Catéchisme d'Intervalles, retour, Passages, et Petite

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Les écoles étoient sur l'inspection des Pasteurs qui donnoient et faisoient des réglemens, pour le meilleur bien de l'école

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

On la dit plus haut, et cette durée varie suivant le sujet

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont classés, et il y a quatre classes

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur examinoit et nommoit et le Bailly élisoit.

- b. D'où est-il?

Chardonne, District de Vevey

- c. Son nom

Elie Duttré

(3)

- d. Son âge. — — — — *28 ans*

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 2 ans

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Chardonne, Laboureur

- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Non

- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles. *48*
b. En été, } *De 20 à 25*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Il est question de biens et fonds appartenant absolument

- b. Quelle en est la valeur?

La Ecole n'en connait point

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

La Bourse des Pauvres de la paroisse fait une partie de la pension

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Non

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Vieux, et un peu délabré

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une pour logement, et une pour l'école; dans la maison d'école

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

28 Carterons Messel, mesure de Vevay
point de vin & Char de Bois en Chaine et Sapin
fourni par la Commune

D'une somme de dix sous petits assignée à
l'école, par le Bailli Enguet, qui donnait 100
par année au Régent

607 16 sols 14 quarterons Messel par l'ancien Gouverneur

607 16 sols, et 14 quarterons Messel

{ point

{ point

un jardin de demi fassonier, l'environ de 3 fassoniers
pour plantage

de la Bourse des Pauvres 87 10 sols et de
l'intérêt sur leg 37 8 sols

37 8 sols

ainsi le total de ma pension par année fait

757 en Argent en Messel 28 Carterons, & Char
de Bois, un logement et un jardin et 8 sols

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

60

N° 31.

La Rogive

Village

C'est une Commune

De la Paroisse de Chetilliens

De laquance de Maracon

District d'Oron

Canton du Limon

La plus éloignée à un

Quart de lieue

De la Rogive au village

sauf le moulin

De la Rogive au village

à lieue sauf le moulin

La plus éloignée à un quart

d'heure

Il y en a treize